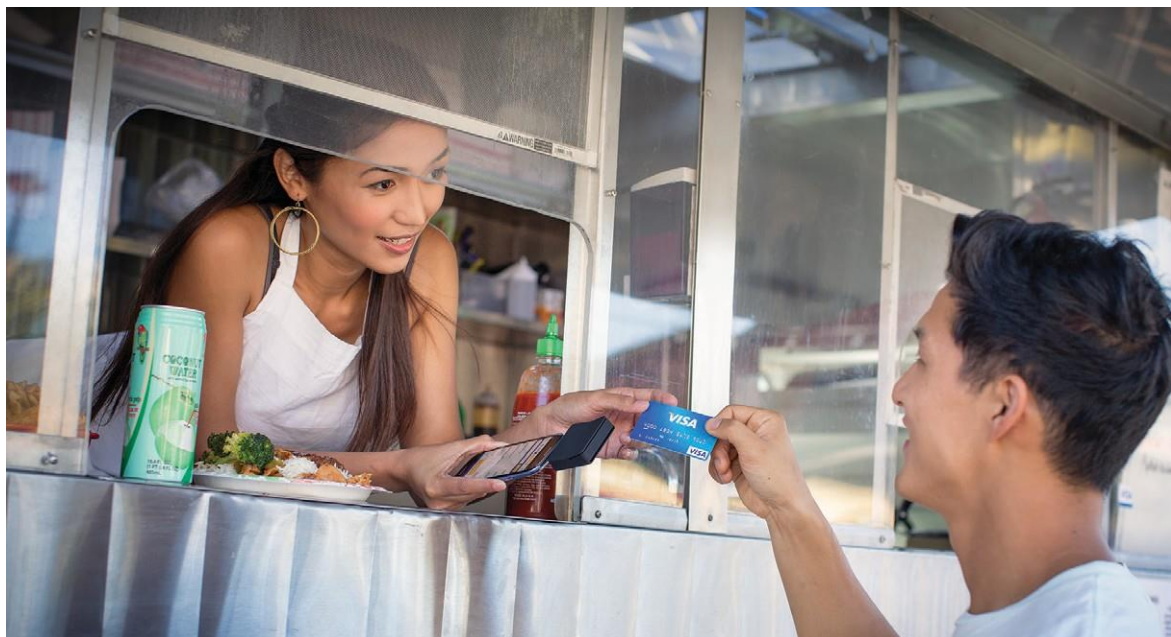


Cinq règles importantes que tous les marchands de Visa doivent connaître



Visa a des règles précises concernant les procédures d'acceptation pour les marchands. Il est important que les marchands en soient informés afin d'éviter de se trouver dans des situations de non-conformité avec les Règles de Visa et de garantir la satisfaction du client.

Pour plus d'information

Pour obtenir plus d'information sur les différences régionales, consultez les *Règles importantes de Visa et les Règles sur les produits et services de Visa* en visitant le www.visa.com.

Veillez communiquer avec la banque de votre marchand si vous avez des questions concernant ces pratiques exemplaires.

Visa continue de travailler avec les marchands pour fournir des pratiques exemplaires et des outils pour vous aider à gérer les activités de vos bureaux administratifs plus efficacement. Veuillez passer en revue les sujets suivants et modifier vos activités journalières en conséquence.

Acceptez toutes les cartes Visa

Afin d'offrir autant d'options de paiement que possibles aux titulaires de carte, les marchands doivent accepter toutes les catégories de cartes de débit, de crédit et prépayées de Visa. Remarque : Les cartes de débit et de crédit de Visa pourraient comporter différentes politiques d'acceptation selon votre emplacement, soit aux États-Unis, en Australie, en Nouvelle-Zélande ou au Canada.

Frais supplémentaires

Il n'est pas permis d'imputer des frais supplémentaires, sauf aux États-Unis, en Australie et en Nouvelle-Zélande.

Dans la région des États-Unis ou l'un de ses territoires (p. ex. Guam et Porto Rico), un marchand inscrit peut évaluer l'imputation de frais supplémentaires fixes ou variables pour toute transaction effectuée avec une carte de crédit Visa, sous réserve de certaines conditions et des lois ou règlements applicables.

En Australie et en Nouvelle-Zélande, un marchand peut évaluer l'imputation de frais supplémentaires fixes ou variables pour toute transaction effectuée avec une carte Visa, sous réserve de certaines conditions et des lois ou règlements applicables.

Montant minimum imposé sur une transaction

Les marchands des États-Unis ou de leurs territoires peuvent imposer un montant minimum pour une transaction effectuée par carte de crédit de Visa. S'assurer que les montants minimums, qui ne doivent pas dépasser 10 \$, sont imposés sur les transactions effectuées par carte de crédit Visa seulement.

Identification supplémentaire

Un marchand peut demander une pièce d'identité au titulaire de carte dans un environnement où les transactions se font en personne. Si le nom sur la pièce d'identité ne correspond pas au nom sur la carte, le marchand doit décider s'il acceptera la carte ou pas. Si le titulaire de la carte n'a pas de pièce d'identité ou s'il hésite à la présenter, le marchand doit honorer la carte s'il a obtenu une preuve de détention de la carte, une autorisation valide et une signature ou NIP valides.

Code de catégorie du marchand erroné

Un marchand doit recevoir un code de catégorie de marchand qui décrit le mieux son commerce. Le code de catégorie doit décrire les principaux secteurs d'activités ou la profession du marchand. Puisque Visa et ses membres utilisent les données du code de catégorie du marchand à des fins diverses, y compris pour les activités de suivi, la production de rapports et la gestion des risques, il est essentiel que le bon code de catégorie soit attribué au marchand.

Matériel de formation et éducatif

Visa dispose d'une variété d'outils et de ressources créés pour aider les marchands dans des domaines clés tels que l'acceptation des cartes et les procédures de prévention de la fraude. Visa.com vous propose un éventail de brochures, de guides et de dépliants qui aideront les marchands traditionnels ainsi que ceux qui mènent leurs activités par téléphone ou sur Internet. Visa s'engage à aider les marchands à mieux comprendre la façon dont ils peuvent servir au mieux leurs clients en offrant des pratiques exemplaires en matière d'acceptation et les mesures de sécurité particulières pour les aider à protéger leur entreprise. Dans le cadre de cet engagement, Visa fournit des publications à jour sur le site www.visa.com/merchants.